

Éditorial du Maire :



Un bulletin municipal épais de 8 pages pour résumer l'actualité sur notre commune, en particulier, trois pages concernent les décisions du conseil municipal. C'est donc une période riche en événements :

- La réforme des collectivités territoriales touchant particulièrement la communauté de communes du Pays d'Aubigné, qui a formulé le souhait de rejoindre le Val d'Ille. Ce dernier a validé l'élargissement de son territoire. Le préfet à la vue de ce consensus propose donc que 18 communes (sauf Mouazé et Romazy) se retrouvent dans le même établissement de coopération intercommunale. Il s'agit là d'un chantier important, qui demande à ce que soit défini un projet partagé du territoire, en lien avec la métropole voisine. La qualité de notre environnement, les services à la personne, le déploiement du très haut débit,... sont des exemples de domaines auxquels la nouvelle communauté de communes devra s'attacher;
- Le PLUi, document d'urbanisme gérant le développement de nos communes, sera dorénavant partagé avec nos voisins "vald'illiens", présentant comme avantage de prévoir un Plan d'Aménagement et de Développement Durable cohérent au niveau du territoire communautaire. L'implication des élus communaux sera la clef du succès, pour que notre commune s'enrichisse de cette perspective communautaire en y inscrivant nos projets et nos ambitions.
- Le développement de l'urbanisation prévu aux Fouillais, l'accueil de nouvelles populations (environ 150 habitants supplémentaires) devraient se faire en coopération avec un aménageur, qui aura pour obligation de participer aux investissements communaux nécessaires à l'accueil de ces nouveaux germinois. Entre autre la réfection de la cantine scolaire, où le nombre de rationnaires quotidiens pourrait passer de 90 à 120. D'autres services seront impactés, comme la bibliothèque, la garderie, les salles associatives.... Ce sont là des investissements très importants. Le projet urbain partenarial (PUP) est en cours d'écriture, et devrait permettre à la commune de réaliser ces équipements aujourd'hui hors de portée de nos finances.
- Notre commune doit se montrer solidaire des demandeurs d'asile. Véritable drame humain, c'est une écoute pleine d'empathie qu'a pu montrer le conseil aux paroles rapportées par Y. Le Couster (cf article ci-après). Les démarches vont être engagées au plus vite, pour qu'une famille de réfugiés puisse retrouver une dignité, c'est le minimum de notre engagement.

Philippe Monnerie

DU 5 AU 20 DECEMBRE—ARTISTE DE CHEZ NOUS

La Communauté de communes du Val d'Ille organise une exposition d'œuvres d'artistes amateurs vivant sur le Val d'Ille intitulée « Artistes de chez nous ! ». Événement convivial et festif autour de la création amateur locale à la Galerie les Arts d'Ille.



Expositions

Horaires: Samedi 14h à 19h
Dimanche 10h à 12h - 15h à 18h

Service culture du Val d'Ille : 02 99 69 58 94 (ligne directe)
www.artsdille.valdille.fr

DU 7 AU 29 NOVEMBRE - MORINEAU ET LEMOINE

Partageant la même passion pour le paysage marin, les espaces à l'abandon et l'intégration de matières mixtes dans leurs productions. Chrystèle Morineau et Christine Lemoine travaillent selon des problématiques similaires et s'enrichissent mutuellement de la pratique de l'autre. Le thème central de cette exposition collective sera tourné vers « Les cabanes de pêcheurs ».



Cette thématique sera déclinée en peinture, photographie, sculpture (modelage et assemblage de matériaux tels que bois, tôle, béton cellulaire) et traitée de façon figurative ou abstraite.

Chrystèle Morineau crée des peintures et des sculptures à partir de « laisses de mer » et de matériaux de récupération (cageots, pierre, fer...). Elle utilise également le béton cellulaire, ainsi que le transfert d'encre sur



bois flottés pour la réalisation de ces œuvres.

Christine Lemoine décline son travail plastique sur la thématique du paysage d'eau (mer, rivière, ports, cabanes de pêcheurs...). Elle pose un regard artistique sur l'esthétique de lieux abandonnés (cimetières de bateaux, cabanes de pêcheurs en ruine...) et cherche à redonner vie à ces espaces en ruine pour donner à voir le beau dans le décrip.

Vernissage le samedi 7 novembre à 18h30

<http://les-marinieres.jimdo.com>

ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015 PROCURATIONS

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

La procuration est à faire établir au commissariat de police, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail (la procuration sera envoyée en recommandé à la Mairie. Il convient donc de prévoir une marge de plusieurs jours avant l'échéance).

Le formulaire de demande de vote par procuration est disponible sur:

www.service-public.fr

NAISSANCES

ÉTAT CIVIL



Amandine, Candice, Rachel CHRETIEN
Née à Saint-Grégoire le 15 septembre 2015

INFORMATIONS COMMUNALES

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015

ALEC: BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL

La Commune a adhéré à l'ALEC en 2012 pour bénéficier du Conseil Energie Partagé, service destiné à aider la commune à réduire ses charges énergétiques tout en améliorant les services aux usagers du patrimoine communal. M. POTTIER de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat présente au Conseil Municipal le bilan énergétique du patrimoine communal 2014.

COMPAGNIE OCUS: DEMANDE DE POURSUITE DE RESIDENCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du souhait de la Compagnie OCUS de prolonger sa résidence longue au-delà du terme de la convention fixé à décembre 2016. Monsieur le Maire rencontrera le 16 septembre prochain les représentants de la Compagnie afin que lui soit présentée cette demande. La Commission « Associations - Bibliothèque - Culture » étudiera la demande présentée et les conditions d'une éventuelle prolongation.

POINTS FINANCES

Monsieur le Maire

- donne compte rendu du courrier en date du 27 juillet 2015 de Monsieur le Préfet et du Directeur Régional des Finances Publiques concernant la situation financière de la commune.
- rappelle son souhait de voir renégocier le pacte fiscal de la Communauté de Communes du Val d'Ille et informe le Conseil Municipal du redécoupage en cours des Communautés de Communes de moins de 15 000 habitants en application de la loi NOTRe.

Le Conseil Municipal adopte la motion de soutien de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics des conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. l'AMF demande que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

CAE PERISCOLAIRE - FORMATION « CAP PETITE ENFANCE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de formation « CAP Petite Enfance » du CNED pour un montant de 1 800€ pour l'agent périscolaire en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi depuis le 1^{er} septembre 2014.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les communes du Val d'Ille devront se déterminer de d'ici la fin de l'année 2015 sur la mise en œuvre d'un Plan local d'Urbanisme Intercommunal. Face à l'enjeu de sécurisation et de grenellisation des PLU, la Communauté de Communes souhaite que tous les élus municipaux du territoire puissent disposer d'un temps d'information et d'échanges sur cette démarche. Une première réunion d'information est organisée le 17 septembre 2015 à Melesse.

CANTINE SCOLAIRE - LABELISATION BIO

Afin de répondre à une demande présentée par des parents d'élèves, Monsieur le Maire présente la proposition établie auprès d'ECOCERT de l'Isle Jourdain pour la labélisation Bio de la cantine. Le coût annuel de cette labélisation niveau 1 (10%) est de 590.70 € TTC. Il est précisé qu'un établissement labélisé en niveau 1 avec un % plus important que 10% fera l'objet d'une communication dans ce sens. A l'engagement au moins 10% des approvisionnements alimentaires sont biologiques, ce taux devra augmenter chaque année jusqu'à atteindre au minimum 20% en 4 ans. Après étude de la proposition, le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge la Commission « Cantine scolaire » d'examiner l'opportunité de cette labélisation.

TARIFS CANTINE - ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Dans le cadre de la délibération n°2015/45 du 08 juin 2015 fixant les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2015/2016, Le Conseil Municipal, par vote à mains levées avec 11 voix POUR et 3 Abstentions, décide la prise en compte du quotient familial pour les familles ne disposant pas d'école sur leurs communes de résidence. Cette décision est motivée par l'absence d'alternative pour ces familles et par l'obligation pour les communes ne disposant pas d'école de prendre en charge les frais de scolarité.

CANTINE SCOLAIRE - ANALYSE MICROBIOLOGIQUE

Dans le cadre de la réglementation relative aux cuisines scolaires municipales, le laboratoire ALPA réalise depuis 2010 les analyses bactériologiques de la cantine. Ces analyses sont à réaliser trimestriellement par prélèvements de surface et de produits alimentaires. Un audit annuel de la cuisine est également réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal reconduit le contrat de 3 ans du laboratoire ALPA pour un montant estimé à 688.30 € HT par an.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - TRANSPORTS CLSH ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Dans le cadre de la délibération n°2015/47, Monsieur le 3ème Adjoint a rencontré les familles ayant fait part de leur intérêt concernant le maintien du transfert au CLSH de Chevaigné les mercredis scolaires. Dans l'optique de maintenir ce service malgré le faible nombre d'usagers, l'intégralité des compagnies de taxis du secteur ont été sollicitées sans succès obligeant la commune à renouveler temporairement la prestation de transport par bus.

Les usagers de ce service ne représentant que 2 élèves d'une famille pour le reste de la période,

Le Conseil Municipal, par vote à mains levées, avec 13 Voix Pour et 1 Abstention, supprime ce service de navette du mercredi dont le coût annuel est estimé à 2 000 € hors frais de personnel.

ECOLE COMMUNALE : ACQUISITION COUCHETTES ET DRAPS

Le Conseil Municipal valide l'acquisition de 5 couchettes et de 24 draps pour le dortoir de l'école auprès de MANUTAN pour un montant de 455.94 € TTC.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE APPLICABLES AU 01/01/2016

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit les tarifs de location de la salle communale pour l'année 2016 :

Grande salle		Petite salle (2)
Réunions Associations Germinoises et animations locales régulières	gratuit	gratuit
Vin d'honneur	50 €	40 €
Particuliers de la commune	115 €	40 €
Associations et Particuliers hors commune	210 €	60 €
Grande salle + cuisine (1)*		
	40 couverts	+ de 40 couverts
Particuliers de la commune	230 €	250 €
Associations et Particuliers hors commune	320 €	340 €
Tarif spécial Nouvel An	400 € et petite salle : 75 €	

La caution déposée avant la location est fixée à 300 €

(1) Pour une seconde journée de location, application d'un demi-tarif

(2) Supplément pour l'utilisation simultanée de la petite salle qui ne peut être louée sans la grande salle par les particuliers (hors vin d'honneur)

LES FOUILLAIS - PROPOSITION TERRAIN SERVICE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'aménagement du lotissement Les Fouillais réalisée par TERRAIN SERVICE dans l'esprit général du projet ADDOU.

Cette proposition permet de desserrer le noyau central recentrant l'espace vert, pour qu'il puisse être bénéfique à tous les habitants de ce futur quartier. Réglementairement, l'autorisation d'implanter des garages sur les parcelles paraît indispensable à cet aménageur pour une commercialisation sereine des terrains à bâtir.

Conformément à l'engagement du Conseil Municipal du 8 juin dernier, cette proposition a été présentée aux participants de la démarche ADDOU le mercredi 23 septembre 2015.

L'estimation à hauteur de 700 000.00 € HT (hors réseaux) des coûts de viabilisation ne permet pas à la commune d'envisager la réalisation de cette urbanisation sous une forme autre qu'un Projet Urbain Partenarial (PUP).

INFORMATIONS COMMUNALES

PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2015

RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE - MOULIN NEUF

Monsieur le Maire invite M. LARCHER Julien, Technicien de rivière et bocage du Syndicat du Bassin Versant de l'Ille et de l'Illet, et M. GILBERT Patrick, du bureau d'études Hydro-Concept, à présenter au Conseil Municipal l'étude démarrée en juillet sur le Moulin Neuf.

Cette étude commanditée par le SBVII à Hydro-Concept vise à répondre à la Loi sur l'Eau et Milieu Aquatique (LEMA) qui fixe une échéance à 2017 pour la restauration de la continuité écologique en aménagement si besoin les obstacles. Le Moulin de Saint-Germain-sur-Ille est un ouvrage important, situé à mi-parcours de l'Ille, qui est encadré par la voie ferrée en rive gauche et par le Canal d'Ille et Rance en rive droite sans intervenir dans sa gestion. C'est un ouvrage impactant la continuité écologique de l'Ille avec une zone d'influence établie par le diagnostic d'état des lieux de 1 573 mètres.

Le propriétaire du Moulin associé à cette étude a indiqué ne pas avoir vraiment l'utilité de cet ouvrage avec une manœuvre de vanne réalisée en 10 ans. L'ouvrage vieillissant ne permet plus à son exploitant d'intervenir sur la gestion des débits.

Le diagnostic a également permis d'établir l'usage de cet ouvrage qui présente l'agrément d'un paysage figé, un attrait pour la pêche de loisirs et les randonneurs. Quatre solutions seront étudiées par le Comité de Pilotage dans la concertation et la prise en compte des attentes locales :

- Conservation de l'ouvrage et mise en place d'équipements
- Conservation de l'ouvrage et mise en place de solutions de gestion
- Arasement partiel de l'ouvrage et équipement de la chute résiduelle
- Arasement total de l'ouvrage avec mise en place de mesures compensatoires d'aménagements du lit amont

Monsieur le Maire revient sur les usages en insistant sur l'attractivité de ce site labélisé par les Canaux de Bretagne notamment pour les Germinois, les randonneurs (comptage à 200-300 personnes les week-ends de beau temps) et les camping-cars à la journée.

Monsieur LARCHER précise que nous en sommes encore en phase d'étude et qu'il sera de la compétence du Comité Technique du SBVII de retenir un scénario dans la concertation. Saint-Germain-sur-Ille fait partie de ce Comité composé également du Conseil Général, de la Région et de la SNCF.

Le financement de ce type de travaux est intégralement pris en charge par le Syndicat qui perçoit une participation de l'Agence de l'Eau dont le montant varie selon la solution retenue.

ACCUEIL DE REFUGIÉS

Suite à réflexion de certaines personnes souhaitant que la commune puisse accueillir une famille de réfugiés, M. LE COUSTER en porteparoles de ce groupe d'amis a été invité par M. le Maire à s'exprimer devant le conseil municipal. Souhaitant en cet accueil une action humaniste, solidaire et fédératrice au niveau de la commune, un accord de principe a été demandé au conseil municipal.

C'est durant la semaine qui a suivi, que les échanges ont pu avoir lieu entre les membres du conseil, pour donner l'accord de principe, qui se traduit par un engagement de la municipalité dans l'accompagnement de ce groupe de personnes auprès du coordonnateur départemental nommé par le préfet, afin de lui signifier le souhait de la commune d'héberger une famille de réfugiés. Deux difficultés apparaissent : Le coût et l'accompagnement de ces personnes (logement, langue, éducation, déplacements,...)

D'un commun accord, ce geste doit se faire dans un élan de solidarité de toutes les personnes qui souhaiteraient adhérer à ce projet. Pour la commune, s'il n'est pas exclu qu'un geste financier soit fait, le coût "zéro" doit rester un objectif.

ECLAIRAGE PUBLIC - MODIFICATION DES HORAIRES

Dans le cadre du bilan énergétique présenté par l'ALEC lors de la réunion du 10 septembre dernier, le Conseil Municipal décide d'avancer à 22 heures la coupure de l'éclairage public actuellement fixée à 23h00. Cette intervention par le prestataire est gratuite.

VAL D'ILLE

TRANSFERT COMPÉTENCE "PLU INTERCOMMUNAL"

La communauté de communes existant à la date de publication de la loi ALUR, et qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi, c'est-à-dire le 27 mars 2017, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Les communes membres d'une communauté peuvent transférer de façon volontaire la compétence en matière de PLU à la communauté avant les échéances prévues par la loi. La loi relative à la simplification de la vie des entreprises du 20 décembre 2014 encourage ce transfert volontaire (article 13) avant le 31 décembre 2015, ce qui offre aux communes un double avantage :

- en donnant davantage de délais pour « grenelliser » les PLU antérieurs au Grenelle de l'environnement (fin 2019) ;
- en donnant davantage de délais pour mettre en compatibilité les PLU avec un document de rang supérieur (notamment avec le SCoT).

Le plan local d'urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme réglementaire et de planification qui définit et régit l'usage des sols, en tenant compte des spécificités de chaque commune. Son élaboration se fait en concertation avec la population et en association avec les partenaires institutionnels. Il permet de définir la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 10 à 15 prochaines années.

Par délibération n°209/2015 du 6 octobre dernier, la Communauté de Communes du Val d'Ille a décidé le transfert de la compétence « étude, élaboration, approbation, modification, révision et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal, de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » et de modifier les statuts en conséquence. Les principes de gouvernance seront intégrés dans une charte, proposée aux communes dans le cadre de la procédure de transfert de compétence, et qui sera validée par celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de transférer la compétence nécessaire à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme Intercommunal.

IMPLANTATION POSTE DE TRANSFORMATION ELECTRIQUE

Dans ce cadre des exigences des Bâtiments de France, le Conseil Municipal, par vote à mains levées avec 12 voix Pour et 2 Abstentions, accepte la mise à disposition au SDE35 d'un emplacement de 5m² sur la parcelle A847 située au lieu-dit « Les Vignes » en vue d'y implanter un poste de transformation électrique et le réseau public qui lui est rattachée.

ASSAINISSEMENT - ETUDE SECTEUR MOULIN NEUF

Monsieur le Maire donne compte-rendu de la réunion du 21 septembre dernier où les propriétaires du Clos de la Verdinerie et du Moulin Neuf ont été informés du refus de financement par l'Agence de l'Eau du projet de création d'un réseau collectif d'assainissement.

Il est soumis au Conseil Municipal une proposition d'études de filières d'assainissement pour les parcelles A617, 551 et 547 du secteur du Moulin Neuf.

Madame VAUDIN Karine, Conseillère Municipale et domiciliée au Moulin Neuf, précise qu'il s'agit d'un recul par rapport à l'engagement de 1999 de raccorder ces logements. Monsieur le Maire indique qu'en 1999 la loi ne permettait pas d'exclure ce secteur du zonage d'assainissement collectif. L'évolution de la réglementation et des équipements rendent la solution de l'assainissement non collectif pertinente en l'absence de financement de l'Agence de l'Eau. Une révision du zonage d'assainissement sera à prévoir en fonction des résultats de l'étude de filière. Mme VAUDIN Karine, concernée par cette étude, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient la proposition d'études de filières d'assainissement du BE GUIHARD de Combours pour un montant estimé à 1 700.00 € TTC.

INFORMATIONS COMMUNALES

SUITE

PRINCIPALES DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2015

REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS 2016

A partir du résultat prévisionnel du Compte Administratif 2015, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'étudier les tarifs 2016 de l'assainissement collectif.

Sur avis du Receveur Municipal, le Conseil Municipal à l'unanimité fixe pour l'année 2016 les tarifs comme suit:

- 30.00 € l'abonnement,
- 1.60 € le prix au m3 d'eau consommée

Il est décidé le versement sur l'exercice 2016 d'une subvention au budget Assainissement d'un montant de 3 600.00€ du budget lotissement «L'Umbe», correspondant à la Participation Assainissement Collectif pour les 6 lots.

LOTISSEMENT COMMUNAL « L'UMBE » - ATTRIBUTION LOT N°5

Le Conseil Municipal approuve la cession du lot n° 5 du lotissement communal « L'Umbe » au prix de 36 340.16 € TTC.

La commercialisation des 6 lots du lotissement de l'Umbe se clôture avec cette dernière attribution.

CANTINE SCOLAIRE - LABELISATION BIO

Par délibération n°2015/72 en date du 10 septembre 2015, le Conseil Municipal a chargé la Commission Municipale « Cantine » d'examiner l'opportunité de la labélisation bio de la Cantine.

Madame la Conseillère Municipale déléguée donne compte-rendu de la réunion de la Commission « Cantine » du 1er octobre qui en raison du coût et des contraintes ne souhaite pas donner suite à la labélisation dans l'immédiat. En effet au-delà de la cotisation annuelle à Ecocert, qui sur un devis de niveau 1 s'élève déjà à 570 euros, il faut ajouter que chaque changement de recette ou de matériel doit être validé (on ne peut faire une nouvelle recette sans leur accord). Validation payante. Cette labélisation nécessite également des formations obligatoires pour tout le personnel cantine. La commission « Cantine » préfère financer un accompagnant au cuisinier le mercredi midi.

Madame la Conseillère Municipale déléguée précise que des menus saisonniers (été/hiver) avec un cycle de six semaines vont être mis en place après validation par une diététicienne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la Commission « Cantine scolaire » de ne pas donner suite dans l'immédiat à cette proposition de labélisation bio de la cantine scolaire.

PERSONNEL COMMUNAL - ESPACES VERTS CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le recrutement en CAE de la personne qui a assuré le remplacement de l'Agent de Maîtrise du 27 juillet au 16 octobre 2015. Recrutement sur un temps de travail annualisé de 20/35 pour l'entretien des espaces-verts et la réalisation de travaux divers.

Monsieur le Maire précise que ce coût est compensé par la suppression de la navette CLSH du mercredi et une modification des plannings à la rentrée scolaire.

ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES

Par délibération n°2015/07 du 28 janvier 2015, le CDG35 a été mandaté pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la proposition de GROUPAMA pour une durée de 3 ans.

BATIMENTS COMMUNAUX - CONTROLE LEGIONNELLE

Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 1er février 2010, le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le Laboratoire ALPA de MONTMELIAN pour la réalisation de la prestation « légionnelle » pour un coût annuel estimé à 690 € HT.

BISTROT « LE SAINT GERMAIN » AGREMENT TABAC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'intervention de la commune et du Val d'Ille auprès des Douanes afin que soit prolongé une seconde fois l'agrément Tabac du Bistrot « Le Saint Germain ». L'étude notarial en charge de la cession du fond ayant alerté la commune le 8 octobre dernier de l'arrivée à terme de cet agrément en l'absence de repreneur à la fin du mois.

Cet agrément est indispensable au maintien de l'activité de ce dernier commerce de proximité sur le territoire.

RESIDENCE COMPAGNIE OCUS

Monsieur le Maire donne compte-rendu au Conseil Municipal de son entrevue du 22 septembre avec les représentants d'OCUS où ont été abordées :

- la demande d'OCUS de prolongation de résidence. En effet une nouvelle résidence sur une autre commune, nécessite deux ans de préparation. Il faut établir un nouveau projet de résidence d'où une demande de prolongation d'au moins deux ans, avec l'élaboration d'un nouveau projet en Janvier 2016 ;

- la demande de la Mairie de revoyure des conditions de résidence:

- ♦ l'ancien atelier est laissé à disposition, mais les consommations énergie et eau devront être prises en charge par OCUS qui a donné un accord sur ce point.

- ♦ par souci d'équité qu'une location d'emplacement soit mise en place sur le terrain pour les caravanes. Il s'avère que celles-ci sont assujetties à la taxe d'habitation.

- ♦ la révision du loyer du Presbytère n'a pas trouvé d'accord. Il est également envisagé de revoir son occupation.

LES FOUILLAIS - PLAN URBAIN PARTENARIAL

Dans le cadre d'une éventuelle cession des parcelles à urbaniser A300 et A301, Monsieur le Maire donne compte rendu de la Commission « Urbanisme » du 23 septembre dernier qui a présenté aux participants de la démarche ADDOU la proposition d'aménagement de la SARL TERRAIN SERVICE de Rennes.

La Commission « Urbanisme » s'est réunie le 7 octobre afin de poser ses réflexions sur le Plan Urbain Partenarial concernant l'urbanisation de 2.40 ha, et surtout la création d'environ 45 nouveaux logements. La mise en place du PUP comprend 3 préalables :

- Identifier Programme : nécessités et coûts
- Fraction imputable
- Etablir comparative avec recettes fiscales - Taxe d'Aménagement

Sur la base de ce projet de Plan Urbain Partenarial, Monsieur le Maire donne compte-rendu des rencontres du 13 octobre 2015 avec l'aménageur ACANTHE et du 19 octobre avec la SARL TERRAIN SERVICE.

Pour rappel : La cession de ces parcelles à un aménageur est envisagée en raison du montant estimé de la viabilisation incompatible avec les finances communales.

PROJET DE SDCI

Monsieur le Maire, membre de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI), présente au Conseil Municipal le projet de Schéma Départementale de Coopération-Intercommunale du Préfet. Ce schéma propose une fusion/rapprochement entre les Communautés de Communes du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné. Ce projet fait passer la CCVI de 10 à 18 communes avec un seul représentant pour Saint-Germain-sur-Ille. Cette modification aura un impact pour le personnel communautaire et entraînera des difficultés avec des locaux déjà exigus.

Monsieur le Préfet va interroger sur ce projet les territoires concernés par ces "mouvements" qui devront délibérer et soumettre des propositions d'amendements. Ces amendements seront mis en délibérés au sein de la CDCI début 2016 nécessitant une majorité des 2/3 pour être validé.

PROJET DE SECURISATION DES CARREFOURS RD 175/ RD 25-26

Monsieur le Maire donne compte-rendu de la réunion du 16 octobre 2015 avec le Conseil Général concernant le projet de sécurisation de la route départementale n°175. Il présente ce projet qui prévoit, parmi les 4 solutions envisagées, la suppression du carrefour de la RD26/RD175.

Messieurs les Maires de Saint-Germain-sur-Ille, de Chevaigné, de Mouazé et de Saint-Aubin-d'Aubigné présents à cette réunion comprennent la nécessité d'aménagements de sécurité. Il a cependant été acté la rédaction d'un courrier commun s'opposant à la solution de suppression du carrefour de la RD26/RD175 qui entraînerait un isolement des Germinois.

Il est également fait remarquer que les itinéraires alternatifs envisagés présentent un risque pour la sécurité des usagers.

INFORMATIONS COMMUNALES

JUMELAGE ST GERMAIN DU BEL AIR-ST GERMAIN-S/ILLE
2016 va connaître la 24^{ème} année de jumelage entre les 2 communes; ce sera à notre tour d'accueillir nos 'cousins germains' du Lot lors du week-end de l'ascension, soit du jeudi 5 au dimanche 8 mai.

Notez d'ores et déjà ces dates; toute la population sera vivement invitée à participer à ces retrouvailles, soit en proposant un hébergement, ou en participant à l'organisation d'accueil ou encore aux diverses animations ou aux soirées festives.

Pour toutes précisions, n'hésitez pas à vous adresser aux Membres du FEP qui depuis l'origine gère ce jumelage.

DÉFIBRILLATEUR A LA SALLE DES SPORTS

En cas d'urgence, la Mairie a installé à l'entrée extérieure de la Salle des Sports un défibrillateur automatique (DEA). Un second installé par la Département est disponible près des ateliers du Canal.



RENCONTRE INTERGENERATIONNELLE

La commission « aînés - jeunes » organise une première rencontre intergénérationnelle pour les enfants confiés aux assistantes maternelles et les personnes de plus de 70 ans. Celle-ci aura lieu le 4 décembre à la garderie en matinée autour du thème de Noël puis une collation sera partagée.

Une inscription en Mairie est demandée pour le mardi 1^{er} décembre. Cette animation est gratuite.

ECLAIRAGE PUBLIC: MODIFICATION DES HORAIRES

Dans le cadre du bilan énergétique réalisé par l'Agence Local de l'Energie et du Climat, la coupure de l'éclairage public est avancée à 22 heures.

INFORMATIONS DIVERSES

PERMANENCE CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

Mme Gaëlle MESTRIES, Conseillère Départementale du canton de Melesse déléguée au Commerce et à l'Artisanat, tiendra une permanence le 11 décembre à 16h30 à la Mairie de Saint-Germain-sur-Ille.

LES MSA

Organisent le 8 décembre à 20 h salle Grand Plateau à Melesse une réunion d'information et d'échanges sur les « courants vagabonds, influences électromagnétiques, perturbations électriques ... », animée par M. Luc LEROY, géobiologue, Entrée libre

BIBLIOTHEQUE PETITE ENFANCE :

Les  à la bibliothèque de Saint Germain sur Ille.

Avec leur papa, leur maman, leur nounou, les enfants de moins de 3 ans sont accueillis à la bibliothèque

LE MARDI 24 NOVEMBRE DE 9H30 À 10H30

LE MARDI 22 DÉCEMBRE DE 10H30 À 11H30

LA BIBLIOTHEQUE ET L'ÉCOLE DE ST GERMAIN SUR ILLE convient les enfants de MS/GS, de CP, de CE1/CE2, de CM1/CM2 et les Germinoises de plus de 65 ans à spectacle de conte illustré proposé par La conteuse Mélodie Veillard et le dessinateur Sténo le vendredi 27 novembre à 15:00 à la salle des sports.

Ce spectacle sera suivi d'un goûter proposé par la commission aîné/jeune de la mairie.



LA NOUVELLE ASSOCIATION GERMINOISE "LE P'TIT ATE- LIER" et l'association « Les petits champions de la lecture

», fondée en 2012 à l'initiative du Syndicat national de l'édition, proposent en partenariat avec la bibliothèque aux enfants de CM1/CM2 qui le souhaitent, des ateliers de lecture à haute voix afin de participer au concours national « les petits champions de la lecture ». Cette animation débutera mi-novembre pour une durée de 8 séances tous les vendredis après l'école en période scolaire. Notre objectif à la fois simple et ambitieux, est de proposer aux petits Germinoises un jeu qui révèle et célèbre le plaisir de lire et le partage de ce plaisir.



LE VAL D'ILLE A ENGAGÉ CES DERNIERS MOIS une opération de Boucles énergétiques locales. Afin de poursuivre ce programme, l'organisme ALEC, partenaire, propose que soient examinés les ponts thermiques de façades sur une dizaine d'habitation. La commune de St Germain sur Ille et particulièrement le secteur du Clos au Prêtre ont été proposés pour bénéficier de cette démarche.

Nous souhaitons donc savoir si vous partagez cette proposition, et si vous seriez personnellement intéressé par cette démarche. En détail elle consiste en un passage durant la période de chauffage des habitations d'une caméra thermique sur les murs extérieurs de l'habitation. Le résultat attendu est donc une visualisation assez précise des fuites thermiques.

EN DIRECT DU VAL D'ILLE ...



Informations sur www.valdille.fr

OPÉRATION « LES AVENTURIERS DE LA MOBILITÉ »

Les volontaires sont invités à abandonner leur voiture pendant le mois de novembre pour tester gratuitement une mobilité alternative (car, train, covoiturage, vélo ou VAE). En contrepartie de la gratuité du transport, les volontaires nous feront partager leur aventure. Vous êtes intéressé(e) : contactez-nous vite, le nombre de places est limité.

Plus d'informations : Paul Hamelin, animateur mobilités, 02 99 69 86 05, paul.hamelin@valdille.fr.

VIE DES ASSOCIATIONS

CAFEINE

Atelier cuisine et fête de la citrouille !

L'association Caféine vous convie à différents moments conviviaux **samedi 28 novembre**
Au programme :

• Dans l'après-midi, chez Fleur Ouertal Cours du vieux marché: On cuisine ensemble pour la fête de la citrouille ! Chacun amène ses ingrédients, on partage ses recettes, on s'entraide, on discute, on passe un bon moment ! Atelier animé par Ali, ouvert à tous !

• Dès 19h30, la traditionnelle fête de la citrouille au dancing de la touchette: Apportez vos délicieux potages, soupes, tartes salées ou sucrées de courges en tout genre (cuisinés chez vous ou lors de l'atelier de l'après-midi) ... et nous pourrions partager toutes les saveurs de ces légumes d'automne... Possibilité de faire griller des châtaignes !

• Dans la soirée, l'orchestre de la roulotte : musique à écouter et à danser !

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'association Caféine au 02 99 55 43 39

Ateliers couture

Si toi aussi tu couds pour le plaisir ou pour réparer les cousins/rideaux/vêtements, tu es cordialement convié(e) à te joindre aux couturières **tous les lundis à la garderie de 20h à 23h** (sauf vacances scolaires) ou **dimanche 1^{er} novembre et 6 décembre à la salle communale tous niveaux, entraide possible !**

Une réunion d'information concernant l'accueil des réfugiés avec la participation de la CIMADE de Rennes (Association spécialisée dans l'accueil, elle lutte pour la défense et la reconnaissance des droits des étrangers), aura lieu le **jeudi 5 novembre 2015 dans la salle communale à 20h30.**

LE COMITÉ DES FÊTES participera cette année au TÉLÉTHON DU 4 ET 5 DÉCEMBRE.

Au programme:



➤ **Vendredi 4:** vente d'objets au profit du Téléthon dans la cour de l'école vers 17h.

Séance de cinéma à 20h30 avec la projection d'un dessin animé pour les jeunes.

➤ **Samedi 5 à 14 h:** randonnée du Téléthon.

Randonnée cyclo (à revoir)

Le programme sera affiché 15 jours avant.

Merci de votre participation.

LA BALUSTRADE

Vous invite à rejoindre la chorale « La Voix des Goguettes » un mardi tous les 15 jours à partir du **10 novembre de 20h45 à 22h30** à l'espace Pommeraie. La Voix des Goguettes c'est:

- ◊ Des chants du monde pour voyager,
- ◊ Des chants qui ont du sens pour enseigner,
- ◊ Des chants qui nous parlent de paix, d'amour, d'engagement et de lutte.

2 cours d'essai, 40 euros l'année.

Renseignements et inscription auprès de Adeline:

accordeoline@gmail.com 06.81.40.90.34

FEP

Atelier musique et danse en Fest-Noz le **mercredi à 20h30** salle annexe à la bibliothèque.

Renseignements:

Annie QUILLIEN 0299552888 / lebretonmatthieu1@gmail.com

LE STIC vous propose

une **soirée chez l'habitant le 16 janvier 2016.**

Le Bal de Traverse vous présentera son dernier spectacle "DE PROFUNDIS" un concert « qui bouge » et où l'on pourra valser, bondir, tourner, guincher, frétiller... Un quintette avec chant, accordéon, violons, flûtes, clarinettes et... harpe celtique ! Le Bal de Traverse aime la prise de risque, les anachronismes et se dit que toute musique à danser est bonne à jouer ! Et qu'importe si Marin-Maraïs n'a jamais dansé le tango ou la gavotte avec Michael Jackson.

Entrée 8€ (6€ pour adhérents) le lieu vous sera précisé ultérieurement.

Renseignements et réservation au 06 85 62 22 40

Quand le STIC rencontre A Tous Jeux ça donne un après jeux/goûter pour les petits et grands !

Franck, Katell et leur (grande) ludothèque seront présents à la **salle communale le dimanche 13 décembre de 14h à 18h**. Au programme des jeux de société compétitifs ou coopératifs pour les joueurs du village (à partir de 6 ans). Les Sticket(te)s vous offriront un goûter. Venez seul ou à plusieurs, pour jouer, en famille, entre copains, avec vos jeux si le cœur vous en dit !

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS

Semaine active du **9 au 14 novembre** avec une exposition pour rendre hommage aux **13 germinois morts en 1915.**

Le **lundi 9 à 9h45** rassemblement d'une dizaine d'associations de combattants, cérémonie au monument aux morts, citations du nombre de victimes de chacune de nos communes, dépôt de gerbe, hymne national et européen et visite de l'expo. M. le Maire et les élus sont invités à participer ainsi que les associations germinois et tous les habitants de Saint-Germain. A 14h 15 les enfants des écoles accompagnés de Madame la directrice et de ses collègues se retrouveront pour un moment de recueillement au monument et la visite de l'expo. Pour ces deux cérémonies les anciens combattants seront présent accompagnés de leurs drapeaux. L'expo sera ouverte salle de la Mairie de 9 h 30 à 12h et de 14h 15 à 18 h30; bonne visite et découverte à tous.

Le **11 novembre** après la cérémonie religieuse à Saint-Aubin d'Aubigné nous nous retrouverons à 11h 45 place de la Mairie pour se rendre au monument pour un moment de recueillement : l'appel aux morts ; et citation par les enfants des écoles des 13 germinois morts en 1915, dépôt gerbe, minute de silence Message du Ministre des anciens combattants et de L'U N C Hymne National et Européen suivi du vin d'honneur à la salle communale et remise de décoration à notre porte Drapeau. Pierre MARQUET

LA COMPAGNIE OCUS

Est en création de deux spectacles : "SCHNAILL", théâtre, marionnettes et piano (à partir de 4 ans) que vous pourrez découvrir en janvier; et "LA HORDE DES INUTILES", déambulation de personnages dans l'espace public, que vous croiserez peut-être au hasard des rues début décembre... Nous lançons des représentations en maison de "TEMPS QU'IL EN RESTE", contes malicieux et musiques voyageuses. Si vous souhaitez accueillir une représentation chez vous cet hiver : contact@compagnie-ocus.com ou 06 75 51 70 85.

Et la Compagnie continue d'accueillir des artistes qui viennent créer leur spectacle au presbytère et au Dancing.

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Sortie du prochain Bulletin 2015 le **18 décembre 2015**.
Merci de transmettre vos infos pour le **30 novembre**.



ASSOCIATIONS CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

CAFEINE :

Soirée citrouille le 21 novembre et atelier cuisine dans l'après-midi.

CIE OCUS :

- Création d'un nouveau spectacle « Schnaill », sortie en octobre ;
- Chapiteau volant, création d'une brigade poétique. Il y aura une action surprise dans l'espace public. 1er janvier 2016 : soirée d'ouverture à Saint Germain sur Ille.

- Actualités :

16 au 22 novembre: Prostipute, Marionnettissimo - TOURNEFEUILLE (31)

9 janvier : Prince à Dénuder, RENNES (35)

4 au 18 avril 2016 : Chapiteau Volant, ST BRIEUC AGGLO (22)

8, 9, 15, 16 avril 2016 : Le Bistrodocus, LANGUEUX (22)

18 AU 30 mai 2016 : Chapiteau Volant, VALLONS DE HAUTE BRETAGNE (35)

26, 27, 28 mai 2016 : Le Bistrodocus, VALLONS DE HAUTE BRETAGNE (35)

6 au 10 juin : Schnaill, LANDIVISIAU (29)

COMITÉ DES FÊTES :

- Volonté de refaire le Téléthon début décembre ;
- Volonté de refaire un carnaval inter-associatif, date de réunion à fixer ;
- Lundi de pâques : chasse aux œufs pour les enfants.

FEP :

- Jumelage du 5 au 8 mai 2016, Saint Germain sur Ille recevra Saint Germain du Bel Air ;
- Braderie le 10 avril 2016 ;
- Course de VTT : fin avril 2106.

LA PETITE IMPRIMERIE :

Atelier encre et peinture le 31 octobre.

POM d'AMIS :

- Braderie jouet le 29 novembre 2015 ;
- Vente de sapin aux alentours du 11 décembre 2015 (date à confirmer) ;
- Repas de l'école le 30 janvier 2016 ;
- Fête de l'école le 25 juin 2016.

STIC :

- Après-midi jeu le 13 décembre 2015 ;
- Soirée spectacle chez l'habitant le 16 janvier 2016 ;
- Courant mars 2016 soirée cabaret (date à fixer) ;
- Péniche spectacle le 30 avril 2016.

UNC :

Du 9 au 14 novembre 2015 exposition dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie.

UNION DES COMMERÇANTS :

Braderie le dernier week-end d'août 2016.

ASSOCIATIONS GERMINOISES (déclarées en Mairie au 20/10/2015)

ASSOCIATIONS	OBJETS	PRESIDENT(E)S	COORDONNÉES
Arts & Voix d'Ille	Développement de toutes activités vocales et musicales, des arts qui y sont associés	M. ROFFIDAL	09 82 46 41 85 06 80 88 59 38
CAFEINE	Organisation débats, échange de services et savoirs, jardins potagers partagés, Pédibus, broyeur végétaux...	Mme GIROUX	02 99 55 43 39
Club des Retraités	Voyages, jeux de société...	M. TALBOT	02 99 55 43 39
Comité des Fêtes	Animations - Fêtes	Mme PERIGNON	02 99 55 24 05
F.E.P.	Animation Sportive et Culturelle pour enfants et adultes	Mme QUILLIEN M. ROULLEAUX	02 99 55 28 88 02 99 55 66 38
Groupe Chantant	Chorale vendredi à 20h30	Mme BRETAGNE	02 23 37 11 67
Les Amis du Château du Verger au Coq	Culturel - Evènementiel	M. CORNUDET	02 99 55 22 33
Les Germinous	Rencontres et échanges entre assistantes maternelles	Mme FAUCHEUX	02 99 55 58 03
La Petite Imprimerie	Service d'impression pour les particuliers et les structures ainsi que l'organisation d'ateliers (mise en forme de documents, sérigraphie...)	M. ROUX	contact@lapetiteimprimerie.org
POM D'AMIS.	Animations autour et au profit de l'Ecole	Mme BOURDEAUX - GILLET	02 99 30 26 12
S.T.I.C.	Organisation de manifestations culturelles	Mme TARGOWLA	02 99 55 23 88
Saint-Germain Classic	Montée historique	M. ADAM	06 33 28 11 90
U.N.C	Commémorations	M. MARQUET	02 99 55 48 59
Union des Commerçants	Braderie, bourse aux plantes...	Mme DESILLES	02 99 55 57 51

PARTENARIAT 2015/2016

Judo Club de Melesse	Judo à Saint Germain le jeudi à 18h30	M. LECUYER	Guillaume	06.20.48.65.31
----------------------	---------------------------------------	------------	-----------	----------------



Activités du Foyer d'Éducation Populaire 2015/2016

ACTIVITÉS	Lieux	Horaires	Contact	Téléphone
HIP HOP	(salle des sports)	Lundi à 19h00 Mercredi à 13h30	S. BRETAGNE	02.23.37.11.67
ART FLORAL	(salle communale)	Mercredi 20h30 1 fois / mois	P. JUETTE	02.99.55.28.28
GYMNASTIQUE FEMMES	(salle des sports)	Mercredi 20h30	A. ROULLEAUX	02.99.55.66.38
GYM D'ENTRETIEN	(salle des sports)	Vendredi 10h30	P. PERIGNON	02.99.55.24.05
V.T.T.	(devant la salle communale)	Dimanche 9h00	M. REUZÉ	02.99.55.48.88
BADMINTON	(salle des sports)	Mardi 20h00 Vendredi 20h00	J. GIROUX	02.99.55.43.39
ACTIVITES ENFANTS ○ Éveil corporel 1 (6 - 7 ans) ○ Éveil corporel 2 (4 - 5 ans) • Tennis de Table	(salle des sports)	Mercredi 15h30 Mercredi 16h30 Mercredi 17h30	M. PÉRIGNON	02.99.55.24.05
FOOTBALL ADULTE	(salle des sports)	Dimanche matin	Y. ROUAULT	02.99.55.47.94
YOGA	(salle des sports) (salle de motricité)	Lundi à 10h15 Mardi à 20h00	M. PERIGNON	02.99.55.24.05
DANSE BRETONNE	(salle de motricité)	Mercredi à 20h30	M. LEBRETON	06.62.20.18.62
RANDONNÉE PÉDESTRE	(Place Poulain)	Mardi 13h45	F. CHOISNEL	02.99.55.43.06